



Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Pôle Développement

Service Entreprendre

Affaire suivie par : Thomas MORELLE

Tél. : 03 21 74 87 44

thomas.morelle@mairie-heninbeaumont.fr

À Hénin-Beaumont, le

Le 24 février 2026

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public - Hénin-Beaumont la plage 2026

Madame, Monsieur,

La commune d'Hénin-Beaumont met à disposition son domaine public pour y accueillir deux activités non sédentaires pour l'édition 2026 d'Hénin Plage (de 12h à 19h du 11/07/26 au 16/08/26 inclus). Les emplacements sont situés autour du lac du bord des eaux, dans l'enceinte de l'évènement et accueilleront 3 activités commerciales de restauration, dans trois chalets double en bois :

- une vente de boissons de groupe 3,
- une friagerie, sandwicherie
- une vente de glaces et granités.

Conformément au principe d'égalité de traitement, liberté d'accès et transparence des procédures, la municipalité d'Hénin-Beaumont a mis en place un dossier de candidature prenant en considération l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1^{er} juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public. Pour ce faire, le dossier de candidature devra être prioritairement remis par voie électronique et sera évalué selon les critères suivants :

- 30% sur l'expérience professionnelle, les formations,
- 30% sur les produits proposés (liste exhaustive des produits avec prix exigée),
- 20% sur les efforts faits pour la décoration du chalet mis à disposition et des espaces extérieurs,
- 20% sur la majoration proposée du montant de la redevance d'occupation du domaine public.

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les articles que vous souhaitez vendre, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront appréciés par la commission de sélection. Par ailleurs, vous devez vous acquitter de la redevance d'occupation du domaine public (50 euros par jour minimum) et prendre acte que trois restaurateurs retenus devront, en contrepartie, collectivement organiser 5 soirées thématiques festives tous les samedis durant toute la durée de la manifestation. Toutes ces conditions particulières seront présentées dans le dossier de candidature.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. de photographies significatives présentant vos articles et illustrant votre outil de vente.





Hénin-Beaumont

Dans un souci d'harmonisation et d'attractivité, la commission de sélection des candidatures, se réserve la possibilité de refuser les candidatures qui proposeraient une duplication d'un espace de vente comportant les mêmes produits, les activités non assurées et non réglementées. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier de refus le cas échéant.

Attention, les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier de refus le cas échéant. Les places vacantes seront librement attribuées par les organisateurs.

Dossier complet à retourner avant le vendredi 20 mars 2026 à 17h, délai de rigueur, à l'attention de :

Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont
Mise en concurrence du domaine public
1 place Jean Jaurès
62110 HENIN BEAUMONT
ou par mail à : service.entreprendre@mairie-heninbeaumont.fr

Steeve BRIOIS,

Maire d'Hénin-Beaumont
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais

